

Département
des Landes

Direction de l'Environnement

Réf. : PDIPR S6-2018-7

Le 27 SEP. 2018

Département des Landes

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

ARRÊTÉ portant interdiction de la pratique de la randonnée sur des itinéraires inscrits au PDIPR

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code de l'Environnement et en particulier ses articles L361-1 et suivants et R362-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les arrêtés du Président du Département des Landes portant inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) pour les circuits de randonnée du **PAYS DACQUOIS** ;

VU l'arrêté du Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement du parc d'Abesse portant interdiction provisoire de la circulation publique sur le chemin privé menant à l'étang d'Abesse en date du 20 septembre 2018 ;

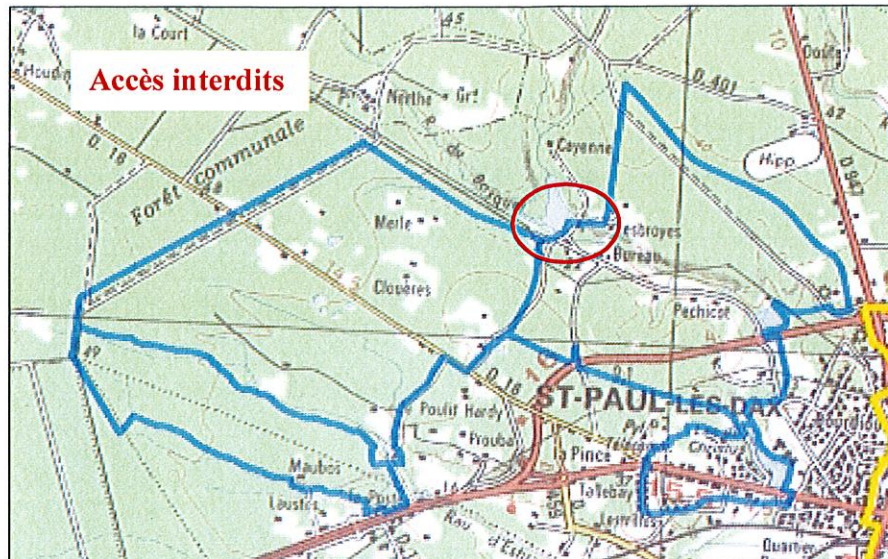
Considérant le risque que constituent pour la sécurité publique les travaux de sécurisation du barrage de l'étang d'Abesse ;

Sur proposition de Madame la Directrice de l'Environnement du Conseil départemental des Landes ;

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} :

La circulation de tous les usagers (piétons, vélos) sur les voies et chemins inscrits au PDIPR **est interdite** du 1^{er} octobre au 14 décembre 2018 inclus sur les **boucles N°6.4 et 6.5.1 – Saint-Paul-lès-Dax, circuit des étangs d'Abesse et d'Ardy - Circuit des Etangs** (Cf. carte de localisation ci-dessous) à l'exception des agents du Département, gestionnaire du circuit, des services de secours et des entreprises ou associations dûment autorisées ou mandatées par les services du Département concernés et du Syndicat Mixte pour l'aménagement du parc d'Abesse.



Article 2 :

Le présent arrêté sera affiché sur les panneaux de départ, ainsi qu'en mairie de la commune concernée par ces circuits.

Article 3 :

Copie du présent arrêté sera adressée pour attribution, chacune en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement du parc d'Abesse ;
- Monsieur le Colonel, Commandant du Groupement de Gendarmerie des Landes ;
- Madame le Maire de la commune de Saint-Paul-lès-Dax ayant des itinéraires de randonnées inscrits au PDIPR ;

Et pour information à :

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes ;
- Monsieur le Directeur des Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;
- Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts ;
- Monsieur le Directeur de la DFCI des Landes ;
- Monsieur le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Landes ;
- Monsieur le Président du Comité Départemental des Landes de la FFCT - CODEP.

Pour le Président et par délégation,
Frédérique LEMONT
Directrice de l'Environnement